

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 22 septembre 2022

Date de convocation : 15/09/2022

Date d'affichage : 22/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre à vingt-et-une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, , Mme BONNETERRE Alexandra, M. BOUTY Anthony, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe, Mme BROUSSE Vanina, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu,

Excusé(e) : Mme MEILLAT Marie-Odile, Mme BOUTET Frédérique

Absent : M. LAFONT Serge

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie

Objet : révision du tarif de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des repas pris à la cantine scolaire n'ont pas subi d'augmentation depuis septembre 2017. Le coût des matières premières ayant considérablement augmenté Il propose au conseil municipal de délibérer pour fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du mois d'octobre 2022 :

- Repas enfant : 2.10 €,
- Repas enseignant, intervenant extérieur : 4.20 €,
- Repas adulte stagiaire, AVS, contrat aidé : 3.65 €.

Après délibération le conseil municipal décide d'approuver la hausse des tarifs de la cantine scolaire.

Fait et délibérés en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme en mairie le 26/09/2022,

Le Maire David CHEVALIER,

